



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 07 septembre 2026

L'an 2026 et le 7 septembre à 20 heure 30, le Conseil Municipal de la commune de VILLAINES-LA-JUHEL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal de la mairie de VILLAINES-LA-JUHEL sous la présidence de Éric BRÉHIN, Maire.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Date de la convocation
02 septembre 2026

Vote
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération. Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

Date d'affichage
09/09/2026

Date de réception en s/Préfecture
09/09/2026

Présents : Éric BRÉHIN, Frédéric BARRÉ, Aurélie JARRY, Michel ROULAND, Romain BARBIER, Cécile CHOPIN, Paul MAHÉRAULT, Liliane ÉDON, Ellen SCHMITT, Nicole JANVIER, Marina FURON, Nathalie LEROUX, Gwénola NIZAN, Virginie MEUNIER, Gwénaél BOURG, Élodie POTTIER, Bastien DUTERTRE, Alain BERG.

Excusés ayant donné procuration : Bernard PENNETEAU pouvoir à Cécile CHOPIN, Pascal BOURGAULT pouvoir à Éric BRÉHIN, Étienne PAILLARD pouvoir à Nicole JANVIER, Benoit PERRIER pouvoir à Bastien DUTERTRE, Sandra MARCK pouvoir à Alain BERG.

A été nommé secrétaire : Bastien DUTERTRE

D-26-09-07

DMA - Décision modificative n°3 au budget général

Il convient d'ajuster les crédits existants au budget communal de l'année 2026, notamment :

- Chapitre 21 : Alimentation du compte 2183 – Matériel informatique,
- Chapitre 54 : Réhabilitation cœur de ville – Crédit suppl marché 2 Grande Rue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

→ **D'ADOPTER la décision modificative n° 3 qui s'établit comme suit :**

Envoyé en préfecture le 09/09/2026

Reçu en préfecture le 09/09/2026

Publié le

ID : 053-215302712-20260907-D_26_09_07-DE



SECTION D'INVESTISSEMENT			
Art./Chap.	INTITULES	DEPENSES	RECETTES
1322/13	Subvention d'investissement - Région		+ 26 728,00
2152/op108	Installation de voirie	-2 048,00	
2183/21	Matériel informatique	+2 048,00	
231/op 54	Réhabilitation cœur de ville	+ 26 728,00	
Total DM n° 3		26 728,00	26 728,00
Pour mémoire BP 2026 + DM 2		2 107 596,34	2 107 596,34
TOTAL Budget 2026		2 134 324,34	2 134 324,34

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Art./Chap.	INTITULES	DEPENSES	RECETTES
Total DM n° 3		0,00	0,00
Pour mémoire BP 2026 + DM 2		4 389 487,69	4 389 487,69
TOTAL Budget 2026		4 389 487,69	4 389 487,69

Pour copie certifiée conforme
VILLAINES-LA-JUHEL, le 09 septembre
2026

Le Maire,
Éric BRÉHIN

Le Secrétaire de Séance,
Bastien DUTERTRE

Dans les deux mois à compter de la publication et/ou notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits :
un recours gracieux, adressé auprès du Maire de Villaines-la-Juhel - 10 rue Gervaiseau - 53700 Villaines-la-Juhel,
un recours contentieux, adressé au Président du Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - BP 24111 - 44041 Nantes Cédex 01.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens", accessible par le site internet www.telerecours.fr.
Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2e mois suivant la date de notification de l'arrêté contesté (ou bien du 2e mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux).